

## Conférence de presse

Objet : Candidature de Louis Mercier au poste de maire de Saint-Bruno-de-Montarville à l'élection municipale du 2 novembre 2025.

Lieu : Vielle Gare, rue Benoît, Saint-Bruno-de-Montarville

Date : 27 août 2025

---

Mesdames, messieurs

Après quatre années en tant que conseiller municipal indépendant du district 5 des Vergers, l'heure est au bilan et aux décisions quant à l'avenir, puisque les élections municipales seront tenues le 2 novembre prochain.

Dans un premier temps, mission accomplie pour le travail que j'ai effectué au cours de ces quatre années de 2021 à aujourd'hui. J'ai été à l'écoute et au service de mes citoyens, parfois avec succès parfois non, mais tous sans exception ont apprécié le dévouement qui m'a animé. Voici un florilège de cas: éclairage envahissant au parc Bisailon, collecte ratée d'ordures ou de matières recyclables, vitesse excessive dans les rues, lampadaires défectueux, bruit nocturne au Lac du Ruisseau, pannes d'électricité, panneaux de signalisation mal placés, carrefour dangereux pour les piétons, problème d'inondation de sous-sol lors de fortes pluies, arbre à couper dont la ville refuse le permis d'abattage, etc, etc. et un dernier et non le moindre, les problèmes et le stress vécus par les propriétaires de piscines pré-2011 avec le nouveau règlement des piscines résidentielles entré en vigueur en 2021 et qui leur retire les droits acquis et les force à se conformer audit règlement avant le 30 septembre prochain. Pour prendre la mesure de tout cela sous une certaine forme, ce sont 2 167 courriels écrits de tout genre, avec des aller et retour, selon le décompte d'hier dans mon sous-répertoire portant le titre CITOYEN ET CITOYENNE.

Pour ceux que ne le savent pas, c'est essentiellement l'appartenance de Saint-Bruno à l'agglomération de Longueuil qui a été l'élément clef de ma venue en politique municipale. Sans surprise, j'ai trouvé des erreurs de longue date dans le calcul de la quote-part où bien entendu Saint-Bruno était mis à contribution à tort depuis 2006. J'ai identifié quelques millions de \$ en valeur actualisée, j'insiste sur le mot « valeur actualisée », dont Saint-Bruno a fait les frais à ce jour et que Saint-Bruno aurait continué à payer sans ma vigilance et mes questions. Mais le point d'orgue est sans contredit l'action en justice que j'ai intentée avec Vincent Fortier, conseiller municipal du district des Aviateurs, contre le Procureur général du Québec visant à faire déclarer invalides et inopérants par la Cour supérieure du Québec l'article 17 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* et l'article 14 du décret de l'agglomération de Longueuil.

Voilà pour le bilan.

Maintenant, pour la suite de choses, je vous informe dès maintenant que j'ai décidé de me représenter aux élections municipales non pas au poste de conseiller dans le district 5, mais à celui de maire de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville.

Je vais droit au but.

Je ne commencerai pas à faire le bilan du maire Grisé Farand et de son équipe pour ce que j'appelle les « affaires courantes » de la ville. Je m'élève au-dessus de cela. Ce sont plutôt les points suivants qui me préoccupent pour l'avenir de notre ville et qui devraient préoccuper les Montarillois et Montarilloises.

1. **Niveau de dette préoccupant:** Les visées du parti au pouvoir sont grandes et leurs ambitions pour l'avenir me rendent perplexes et me préoccupent. Les projets en immobilisation où il faut emprunter pour les réaliser sont légion. Oui, on aime tous les belles choses : une belle patinoire réfrigérée, un beau complexe sportif, de beaux parcs. Mais quand seul le meilleur est bon et qu'on n'a pas l'argent, il faut emprunter. Et quand on emprunte, il faut en avoir le moyen et moyen ou non, il faut donner l'heure juste aux citoyens en donnant le portrait financier complet de ce qu'on entend réaliser, comment on entend le financer et les niveaux d'endettement que cela engendre. Il n'y a pas de place à la désinformation, aux erreurs ou aux mensonges. Alors comme se fait-il qu'on passe sous silence ce que seront le taux d'endettement pour les années à venir jusqu'en 2030. Il faut s'en préoccuper :
  - a. Commençons avec le taux d'endettement ( endettement / revenus) de Saint-Bruno en 2023 qui est connu à ce jour et qui est de 112%. Il est légèrement inférieur à la moyenne des taux d'endettement de nos villes voisines qui est de 128%.
  - b. Puis ce taux d'endettement de Saint-Bruno en 2024 est passé à 127%. Il est presque égal à la moyenne de nos villes voisines qui est de 132% en 2024.
  - c. Pour les années à venir, on passe sous silence que les dernières projections financières lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations adopté en juillet dernier, donnent un taux d'endettement qui culminera à 270% en 2026 et se maintiendra à ce niveau jusqu'en 2030 au mieux des calculs;

- d. Encore pires, si on calcule les ratios d'endettement, hors dépenses d'agglomération, car on n'a aucun contrôle sur son endettement, les ratios explosent au-delà de 300% dès 2026 et grimpent à 372% en 2030.

Je résume ce point en quelques mots : gestion financière débridée qui nous met à risque.

2. **Démocratie en péril** : Débutons avec la tentative de menottage de l'opposition au printemps 2022. Je vous renvoie à l'article de la journaliste à La Presse Suzanne Colpron du 10 juin 2022 intitulé « [Le maire veut que l'opposition lui soit loyale](#)<sup>1</sup> » et qu'elle résume ainsi : « *La Ville de Saint-Bruno-de-Montarville s'apprête à modifier le code de déontologie qui s'applique aux élus pour introduire des critères de loyauté qui pourrait limiter de façon importante leur liberté d'expression* ». Elle n'a pas manqué de citer des experts qui s'inquiétaient du risque de dérive démocratique. Dans les 24 heures de la parution de cet article, la [Commission municipale du Québec a déclenché une enquête sur Saint-Bruno-de-Montarville](#)<sup>2</sup> comme il est relaté dans la Presse du lendemain. Un paragraphe de cet article où la porte-parole de la CMQ s'exprime et qui en dit long est le suivant: « *La démocratie municipale se doit d'être préservée en tout temps. La Commission a décidé, en vertu de ce qu'elle sait, d'ouvrir une enquête, et c'est la direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale qui le fera et qui va se mettre en contact avec la Ville très, très rapidement* ». Vous ne serez pas surpris si je vous dis que la Presse n'avait pas réussi à joindre le maire après cette intention de la CMQ d'intervenir rapidement. Son projet de muselage de l'opposition avait du plomb dans l'aile.

Plus récemment, le [5 février dernier, le maire indiquait à l'hebdomadaire local des Versants](#)<sup>3</sup>, qu'il entendait présenter des candidats solides dans les districts 2 du conseiller Vincent Fortier et 5 qui est celui où je suis conseiller. Il ajoute qu'il aimerait bien que toute son équipe soit élue en 2025. Jusque-là, rien de nouveau dans le traditionnel discours politique. Mais c'est la raison derrière ce souhait qui est très troublante et qui s'inscrit dans la même veine que ce que je viens de décrire. Je cite le maire pour expliquer cette volonté que ce soit huit conseillers de son parti qui soient élus: « *Sans ralentissement, sans perte de temps pour rien, les dossiers se réalisent grâce à une vision commune* ». Le maire ne veut aucun débat et c'est sa vision qui doit prévaloir. Le débat d'idées, cher à nos démocraties le dérange.

Dans la même veine, on ne s'étonne pas de sa conduite des conseils où il enfreint régulièrement le règlement. Par exemple, au conseil de juillet dernier, il s'est encore autorisé et ouvertement

---

<sup>1</sup> <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2022-06-10/saint-bruno-de-montarville/le-maire-veut-que-l-opposition-lui-soit-loyale.php>

<sup>2</sup> <https://www.lapresse.ca/actualites/regional/2022-06-11/modification-au-code-d-ethique/la-cmq-declenche-une-enquete-sur-saint-bruno-de-montarville.php>

<sup>3</sup> <https://www.versants.com/archives/versants-5-fevrier-2025/>

cette fois-ci un droit de parole illimité quand le règlement le limite à 5 minutes, ce qui a été confirmé explicitement par l'avocat de la ville à tous les membres du conseil. Les règles, c'est pour les autres. Et il y a d'autres cas à faire dresser les cheveux sur la tête.

En conclusion sur ce point, pour la défense des règles démocratiques, le maire Grisé Farand s'affichera publiquement comme un ardent défenseur. La réalité, c'est que ces règles le dérangent. Il s'est installé un déficit démocratique depuis quatre ans à Saint-Bruno qui s'inspire de ce qui se fait au sud de nos frontières et cela est inacceptable. Le président Trump se dit également un ardent défenseur de la démocratie. Mais qu'en est la réalité. Le débat d'idée est important et primordial pour une saine démocratie dans notre ville et dans toutes nos institutions. Le débat d'idée dérange notre maire et il veut soit se débarrasser de l'opposition soit la menotter. Les Montarvillois et Montarvilloises ne peuvent accepter cela et je ne l'accepte pas.

3. **Information financière erronée:** En corollaire au point que je viens de traiter relativement à la dette, le maire donne des informations importantes qui sont parfois erronées et, après que je les lui ai signalées, il continue à les propager à son bénéfice. Vous me direz qu'il doute de mes calculs et que c'est peut-être lui qui a raison et en conséquence, il colle avec ces chiffres. Votre point mérite considération. Hélas, le maire est certes comptable de formation, mais il n'est pas un expert en analyse financière, domaine dans lequel j'ai étudié et obtenu mon diplôme professionnel. Je prends deux exemples pour étayer ce point :
  - a. Complexe sportif : dans le dossier du complexe sportif, les conseillers de son parti et lui ont propagé une information financière à propos du coût financier des deux projets, un derrière l'école secondaire et l'autre au parc Marie Victorin, qui était erronée et que j'ai dénoncée. Ne parlons pas de chiffres, mais si l'envie vous en prend, je vous renvoie plutôt à mon analyse financière dans le billet que j'ai publié le 17 mai 2022 dans mon bloque [www.Mercierstbruno.ca](http://www.Mercierstbruno.ca) et intitulé « *Complexe multisport à Saint-Bruno : Il manque 10,6M\$ dans les calculs* <sup>4</sup> ». En revanche, pour étayer ma position et pour faire la preuve que j'avais raison, j'ai écrit au maire et les membres de son parti le 6 juin 2022 pour leur proposer de retenir les services d'un consultant externe en plus que j'aurai payé de ma poche, pour leur prouver que mes calculs étaient exacts et en conséquence, que l'information qu'ils donnaient au citoyen était fautive. Ils n'ont pas accepté mon offre. Qui a raison selon vous dans les calculs?

---

<sup>4</sup> <https://mercierstbruno.ca/2022/05/17/complexe-multisport-a-saint-bruno-il-manque-106m-dans-les-calculs/>

- b. Redevances de développement : Avec le développement immobilier qui a cours actuellement derrière les Promenades Saint-Bruno et d'autres à venir, la ville a mis en place une politique où des redevances de développement de l'ordre de 8 400\$ sont exigées pour chaque nouvelle unité d'habitation afin de demander à ces nouveaux propriétaires de payer une partie des nouvelles infrastructures nécessaires pour les accueillir dans notre ville. Ainsi, cela évite de faire reposer le fardeau financier lié aux nouvelles infrastructures que sur les épaules des propriétaires de 10 700 unités d'habitation actuelles. Comme exemple, pensons à la patinoire couverte et au complexe sportif. La maire a dit à maintes reprises et encore une fois de façon erronée et que je dénonçais sur le champ quand je le pouvais, que les frais de la patinoire et du complexe sportif allaient être payés à 50% par les nouveaux propriétaires et donc 50% pour les propriétaires actuels, vous et moi. Cela a même été rapporté dans [les Versants du 3 avril 2024](#)<sup>5</sup> où grâce à ces redevances de développement, le maire dit : « *Au bout du compte, le projet reviendrait à 7,5M\$* ». Ainsi, comme le projet de la patinoire couverte coûte 15M\$, cela fait 50%. Je lui ai dit plus d'une fois et lui en ai fait la preuve mathématique documentée que ce qu'il disait était erroné et que ce n'est pas 50% qui restait à la charge des propriétaires actuels, mais plutôt 68%. Il a ignoré mes calculs, tout comme d'ailleurs Marc-André Paquette de son équipe, et il a continué à prétendre le contraire. Il a fallu poser la question à un consultant qui est venu en commission des Finances pour présenter un rapport, pour que lui et Marc-André Paquette comprennent que j'avais raison. Les chiffres se sont aggravés depuis et on ne parle plus de 68% mais plutôt de 75%. Encore aujourd'hui, je ne suis pas sûr s'il a compris et je ne contrôle pas ce qu'il raconte publiquement ou privément.

Il y a d'autres points que je pourrais ajouter, mais cela n'apportera rien de plus à ma présentation. Cela est inacceptable de sa part et le maire doit rendre des comptes sur sa façon de gérer et expliquer les raisons pour tant de désinformation financière, quand en réalité il n'a aucune excuse puisqu'il a une certaine connaissance financière pour donner la bonne information.

Les Montarvillois méritent mieux et c'est pourquoi j'ai décidé de continuer mon implication dans la vie démocratique de notre ville et de me présenter au poste de maire à l'élection du 2 novembre prochain en tant que candidat indépendant. Vous connaissez ma position et ce que je pense des partis politiques. Je vous relis le passage à cet effet [lors de ma campagne en novembre 2021](#)<sup>6</sup> : « *La démocratie municipale est mieux servie par un ensemble de conseillers sans attache à un parti et sans compte à rendre au maire. Contrairement à nos assemblées d'élus au provincial et au fédéral, l'assemblée municipale ne peut être dissoute par un vote de « non*

---

<sup>5</sup> <https://www.versants.com/archives/versants-3-avril-2024/>

<sup>6</sup> <https://mercierstbruno.ca/wp-content/uploads/2021/09/Depliant-LouisMercier-SLM.pdf>

*confiance »; la ligne de partie n'a donc aucune utilité. Ainsi, l'indépendance des conseillers fait contrepoids aux positions parfois autocratiques du maire ou de la mairesse et assure une prise de décision davantage en lien avec les intérêts de la ville. ». À ma charge alors si je suis élu le 2 novembre prochain de fédérer et rassembler les huit conseillers que la population aura choisis, tout en respectant leur liberté de choix et d'expression.*

J'ai fait un excellent travail en tant que conseiller. J'ai posé des questions, trop selon le maire, mais cela lui appartient. Je peux vous dire que je me suis investi dans plusieurs dossiers. J'ai fait suer le maire. Il aurait bien aimé régner en roi et maître et faire avaler des couleuvres à tout le monde avec son titre professionnel et ses diplômes. Malheureusement, il m'a trouvé sur son chemin.

Il appartient à chaque conseiller de s'investir comme bon lui semble dans la mission que lui ont confiée les électeurs. Je n'ai pas compté mes heures. Fort d'une part d'un profil académique et professionnel du domaine financier qui jouit d'une excellente réputation et est très respecté et d'autre part d'une belle carrière m'ayant conduit à des postes de direction, j'ai posé des questions et j'ai dérangé. Mais, j'ai dégagé des résultats. J'en suis fier. Le maire s'en offusque et fait des crises d'urticaire.

Faisons un parallèle avec l'actualité à propos des administrateurs de la Société d'assurance automobile du Québec et le programme SAAQclic et le dérapage de centaines de millions de \$ dans l'implantation des systèmes informatiques. Tout converge à ce jour selon la commission Gallant pour dire qu'il y avait pas mal de plantes vertes non seulement dans les coins de la salle du conseil d'administration, mais également au tour de la table. Comme j'ai fait allusion plus haut, le maire Grisé Farand souhaite avoir un conseil de plantes vertes pour faire avancer les dossiers et qu'on ne pose pas trop de questions. Encore une fois cela lui appartient, mais selon moi le problème, ce n'est pas parce que je pose trop de questions c'est parce qu'il n'aime pas que je pose des questions dont les réponses obtenues le font mal paraître. Si à la SAAQ, les administrateurs avaient fait leur travail comme je l'ai fait, des centaines de millions de \$ n'auraient pas été perdus.

Ma campagne est lancée et je compte sur les Montarillois et Montarilloises pour s'y intéresser et se rendre aux urnes massivement le 2 novembre comme ils le font bien à chaque élection municipale. La démocratie est vivante à Saint-Bruno et il faut qu'elle continue à s'exprimer.

Je vous remercie de votre présence et de votre attention.

Louis Mercier